

**2G**

EURL au capital de 1 000 euros,  
immatriculée au RCS de MANOSQUE sous le numéro 843 801 820,  
dont le siège social est situé 162 IMPASSE DES OLIVIERS, DOMAINE RIVE VERTE,  
04300 SIGONCE

## **STATUTS**

Mis à jour au 28 novembre 2025

Modification des articles 2 et 4

Certifiés conformes

La gérance

Signé par :

*BOUYAC Loriane*

4E2CF1AAC7A94BF...

### **Article 1 : Forme**

La société est à responsabilité limitée.

### **Article 2 : Objet**

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La prise de participation sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières que la Société se propose d'acquérir.
- L'animation des filiales mises sous tutelle.
- Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres.
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier.

### **Article 3 : Dénomination**

Sa dénomination sociale est. 2G

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : < entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ) ou des initiales : < EURL > et de l'énonciation du capital social.

### **Article 4:Siègesocial**

Le siège social est fixé 162 IMPASSE DES OLIVIERS, DOMAINE RIVE VERTE, 04300 SIGONCE.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

### **Article 5 : Durée**

La société a une durée de quatre-vingt dix-neuf ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### **Article 6 : Apports**

Apports en numéraire : 200 euros

M. GUIDONE GEOFFREY apporte et verse à la société

une somme totale de 200 euros

La somme totale versée, soit, deux cents euros

a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, au CREDIT AGRICOLE DE FORCALQUIER, Boulevard des Martyrs de la Résistance, 04300 FORCALQUIER.

### **Article 7 : Capital social et parts sociales**

Le capital est fixé à la somme de : 1000 euros

Le capital est divisé en 100 parts de 10 euros numérotées de 1 à 100, attribuées en totalité, soit à concurrence de 100 parts (CENT PARTS) à Madame Loriane BOUYAC, libérées chacune à concurrence du cinquième.

La libération du surplus, à laquelle elle s'oblige, interviendra en une ou plusieurs fois sur décision du gérant.

### **Article 8 : Gérance**

L'associé a nommé Madame BOUYAC LORIANE, domiciliée 1 place Saint Michel, 04300 FORCALQUIER, pour assumer la gérance de la société.

### **Article 9 : Décisions de l'associé**

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

### **Article 10 : Exercice social**

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 01.01 et finit le 31.12.

Par exception, le premier exercice commencera le 01 .11.2018 et terminera le 31 .12.2019.

### **Article 11 : Comptes sociaux**

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par le gérant. Leur dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par le gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

### **Article 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation**

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

### **Article 13 : Frais et formalités de publicité**

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

**A FORCALQUIER le 16 octobre 2021**  
**Madame BOUYAC LORIANE**  
**Associée unique**

